

Fondation Rivières

Commentaires sur l'évaluation
régionale potentielle de la région du
fleuve Saint-Laurent

Le 6 avril 2021

Fondation Rivières

Le 6 avril 2021

Mission et vue d'ensemble de la Fondation Rivières

Les rivières du Québec sont au cœur d'enjeux importants - environnementaux, sociaux et économiques. Les citoyens doivent être impliqués dans la prise de décisions déterminantes pour le sort de ces artères naturelles et ils doivent être outillés pour défendre localement les intérêts de l'environnement, sans quoi seuls les intérêts économiques peuvent prévaloir lors des prises de décisions politiques. À titre d'exemple, en mai 2001, le gouvernement du Québec annonçait un programme de construction de petites centrales hydroélectriques. Le 29 juin 2001, ceux qui allaient fonder la Fondation Rivières publiaient le plaidoyer *Pour des rivières libres* et ont mobilisé une multitude de groupes et de personnalités, ce qui a mené à l'abandon du Programme en novembre 2002.

Depuis sa création le 26 novembre 2002, la Fondation Rivières agit à titre d'organisme à but non lucratif et a développé et acquis une expertise précieuse en ce qui a trait aux connaissances nécessaires pour caractériser, préserver, restaurer et mettre en valeur le caractère naturel et écologique des rivières, et pour promouvoir l'importance de la qualité de l'eau et des accès à l'eau pour le public. Cette mission est d'ordre environnemental, mais aussi social et éducatif. Elle est accomplie de manière indépendante et non partisane, au bénéfice de l'environnement, des rivières en santé et d'un accès public à l'eau de manière sécuritaire et écologique.

Une évaluation régionale du fleuve Saint-Laurent est-elle nécessaire?

Nous appuyons sans réserves la justification des demandeurs, le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke, soit que:

- L'augmentation des activités maritimes et l'industrialisation connexe dans la région ont entraîné des effets négatifs et des effets cumulatifs, ce qui interfère avec sa capacité d'exercer ses droits en vertu de l'article 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982;
- Les évaluations d'impact de projet individuelles ne sont pas efficaces pour traiter ces enjeux et les effets potentiels dans la région;
- L'évaluation régionale est nécessaire pour comprendre l'état actuel du fleuve, ainsi que les effets cumulatifs des infrastructures existantes et des projets potentiels à venir dans un contexte régional, en particulier à la lumière des aménagements futurs proposés et éventuels.

Enjeux et préoccupations dans le cadre d'une étude régionale d'évaluation d'impact

La Fondation Rivières est préoccupée par ces enjeux qu'elle juge prioritaires:

- les impacts des changements climatiques sur le Saint-Laurent, incluant une hausse de la température occasionnant une baisse de l'oxygène dissous, ainsi que des périodes d'étiage pouvant être plus intenses;
- les impacts des rejets des eaux usées en milieu urbain, du ruissellement agricole et des rejets industriels;
- la perte des usages et de l'accès public au fleuve (y compris la privatisation des berges) et la protection des milieux humides;
- la croissance appréhendée de la navigation commerciale et les impacts cumulatifs des développements portuaires (incluant les impacts du dragage nécessaire aux développements portuaires et du dragage d'entretien).

Les impacts des changements climatiques sur le Saint-Laurent

Les températures plus clémentes en hiver entraînent une présence plus faible des glaces le long des côtes et une diminution de la protection du littoral lors des grandes tempêtes hivernales. On note alors une instabilité des berges qui perdent plusieurs mètres de sol d'année en année à cause de l'érosion.

À plus grande échelle, la hausse du niveau des océans causée par la fonte des calottes glaciaires pourrait impliquer une avancée de l'eau salée en amont de l'estuaire, avec toutes les conséquences sur la biodiversité qu'on peut imaginer, tant en ce qui concerne les espèces que leurs habitats. Cela pourrait aussi se répercuter sur les prises d'eau potable de villes telle que Québec qui est située à la limite de l'estuaire fluvial.

L'évaporation de l'eau dans les Grands Lacs est plus importante d'année en année. Cette baisse de niveau d'eau engendre un plus bas niveau d'eau dans la partie fluviale du Saint-Laurent, ce qui a de nombreuses répercussions sur les écosystèmes, mais également sur le transport maritime (augmentation des coûts pour le dragage).

Il est important de bien comprendre les effets des changements climatiques sur l'hydrologie: Comment le régime hydrique va-t-il évoluer? Quelles seront les conséquences des périodes d'étiage prolongées et de la baisse appréhendée des niveaux d'eau?

La pollution industrielle et agricole ainsi que les déversements d'eaux usées non traitées:

On a constaté 60 000 déversements d'eaux usées au Québec en 2019 dont la majorité proviennent des tributaires au fleuve. On parle régulièrement de l'effet de dilution du fleuve

pour estimer que ces surverses ont peu d'impact, mais qu'en est-il vraiment? Quel est l'impact cumulatif de cette contamination, et selon les différents types de contaminants ?

Encore aujourd'hui, les stations d'épuration de Montréal, de Repentigny et de Longueuil ne désinfectent pas leurs effluents et les berges sur la rive nord en aval de l'émissaire de la station d'épuration de Montréal ne sont pas propice à la baignade à cause du taux élevé de *E. coli*. On assiste à une eutrophisation accélérée du lac Saint-Pierre qui reçoit les sédiments, les rejets agricoles et les déversements d'eaux usées des rivières Richelieu, Saint-François, Yamaska et Nicolet, entre autres.

Les comités ZIP font un travail remarquable pour documenter les impacts régionaux, mais cette connaissance n'est pas harmonisée par ce que les organismes de bassins versants font en amont. La connaissance est parcellaire et une évaluation régionale d'impact permettrait de colliger cette connaissance et de la structurer adéquatement.

La perte des usages et de l'accès public au fleuve

Le développement urbain, l'artificialisation des rives et la dégradation des habitats aquatiques et riverains entraînent la perte de nombreux usages du Saint-Laurent et une compromission de certains usages récréatifs et publics ainsi qu'une affectation de la qualité de vie des riverains par la dégradation de l'eau et des milieux naturels, par les conflits entre les usagers et par l'érosion des berges.

L'urbanisation accélérée s'accompagne d'une privatisation des berges, sans oublier la destruction, d'année en année, des habitats sensibles et privilégiés de plusieurs espèces. La perte et l'altération d'habitats représentent les plus grandes menaces pour la biodiversité. Les milieux humides sont des habitats particulièrement sensibles. Ces derniers sont très importants, tant pour la faune que pour la flore, puisqu'ils permettent à de nombreuses espèces d'accomplir en tout ou en partie leur cycle de vie et contribuent à la purification de l'eau et à la régularisation des niveaux d'eau.

La réflexion devrait aussi s'intéresser aux politiques d'accès au fleuve sur les terrains fédéraux. Le port de Montréal est un obstacle reconnu à l'aménagement des berges et l'accès au fleuve pour les Montréalais.

La croissance appréhendée de la navigation commerciale et les impacts cumulatifs des développements portuaires

Le port de Montréal vient d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un nouveau terminal à Contrecoeur. La ville de Québec souhaite aussi agrandir ses installations portuaires. À Sorel-Tracy, des infrastructures sont déjà en place. Les différents pôles de développement se font concurrence et leurs projets sont analysés à la pièce sans vue d'ensemble de l'inventaire des

zones industrielles disponibles et des capacités de transport terrestre. Il est crucial de mesurer les impacts cumulatifs de tous ces projets.

La hausse du trafic maritime sur le Saint-Laurent entraînera une augmentation des risques de pollution sonore et de collision avec les mammifères marins, tout en exerçant une pression forte sur la biodiversité marine du Saint-Laurent. De plus, les milieux économiques exercent des pressions pour obtenir la permission d'excaver la voie maritime afin de permettre le passage de plus grands navires. Qui fixe la limite de capacité de support du milieu pour le transport maritime?

Par ailleurs, on constate une érosion des berges, et des îles de Sorel en particulier, avec le passage des grands navires dont la vitesse est mal contrôlée. Des comités de citoyens aux prises avec des murs de soutènement qui s'affaissent ont interpellé le gouvernement fédéral contre ce problème d'érosion des berges, mais en vain. L'Agence devrait réaliser une analyse des courbes d'érosion selon la vitesse des bateaux afin d'établir une vitesse maximale à ne pas dépasser.

Objectifs et résultats potentiels attendus

Mesurer les effets cumulatifs et portée géographique

Il est important que toute évaluation régionale assure une prise en considération adéquate des effets cumulatifs des activités concrètes passées, existantes ou futures tant en amont qu'en aval de la zone étudiée. Considérant que le fleuve Saint-Laurent constitue une artère aussi vaste que névralgique à plusieurs égards, nous estimons essentiel que la zone d'étude de l'Évaluation régionale permette une réelle prise en compte des effets cumulatifs. À cet égard, la zone proposée par le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke nous apparaît adéquate.

Par ailleurs, la considération des enjeux climatiques - y compris les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes - doit être centrale à l'évaluation régionale. L'éventuelle évaluation devra éviter de traiter cette question de manière distincte des autres impacts évalués.

Pour chaque impact rapporté, anticipé ou appréhendé, l'évaluation devra s'appuyer sur une grille d'analyse incluant les scénarios les plus pessimistes. Pour guider l'Agence dans son évaluation et pour fournir au gouvernement des cibles claires à atteindre, nous privilégions l'utilisation d'indicateurs - ou seuils - chimiques, biologiques et écologiques précis. Ces indicateurs doivent être nombreux et variés pour permettre d'aborder tous les domaines de perturbations anthropiques. À titre d'exemple, en matière de qualité des eaux, ces indicateurs

pourraient prendre la forme de seuils de concentration en polluants. Les cibles à atteindre doivent permettre le rétablissement, à leur meilleur niveau depuis le dernier siècle et non pas seulement à un état de survie précaire des espèces animales et végétales en péril évoluant dans la zone d'étude.

Ainsi, les projets éventuels à s'inscrire dans la zone d'étude de l'évaluation régionale devront faire la démonstration que leurs activités ne nuisent pas à l'atteinte de ces cibles, sous faute d'être rejetés ou d'être assujettis à de strictes conditions.

Il est primordial que toute évaluation régionale assure une prise en considération adéquate des effets cumulatifs des activités concrètes passées, existantes ou futures tant en amont qu'en aval de la zone étudiée. Considérant que le fleuve Saint-Laurent constitue une artère aussi vaste que névralgique à plusieurs égards, nous estimons essentiel que la zone d'étude de l'Évaluation régionale permette une réelle prise en compte des effets cumulatifs.

Composition des comités aviseurs et groupes de travail

Advenant que des comités aviseurs et groupes de travail soient créés afin de faciliter la prise en compte d'expertises multidisciplinaires dans l'évaluation des impacts dans la région du fleuve Saint-Laurent, nous sommes d'avis que des critères clairs de sélection devraient être établis au préalable. Ceux-ci devraient notamment inclure l'expertise et l'absence de conflits d'intérêts notamment vis-à-vis du secteur industriel. En particulier, tout comité devrait s'assurer de compter sur la participation d'individus agissant dans l'intérêt du public et de l'environnement. Par ailleurs, les rôles des comités ou groupes de travail et la manière dont leurs expertises seront mises à contribution doivent être clairs et précisés dès le début du processus d'évaluation. Les pêcheurs commerciaux, qui ont une connaissance exceptionnelle de l'évolution de la pêche dans le fleuve, devraient aussi être mis à contribution.

Délais raisonnables

Au regard de la nature d'une évaluation régionale, nous estimons que l'Agence doit pouvoir bénéficier d'un délai raisonnable conséquent pour sa réalisation, c'est-à-dire forcément supérieur aux délais normalement alloués pour la réalisation d'évaluations d'impacts de projets individuels. Par ailleurs, des délais raisonnables permettraient au public - et également aux membres des peuples autochtones - de participer de manière significative aux différentes étapes du processus, conformément à l'article 6(1)(h) de la Loi sur l'évaluation d'impact. Des délais raisonnables devraient par ailleurs permettre à l'Agence de consulter des expert.es indépendant.es au besoin, y compris auprès des instances internationales compétentes.

Importance de préserver les évaluations d'impacts par projet

D'emblée, nous insistons sur le fait que l'apport d'une évaluation régionale devrait se limiter à présenter un portrait global des impacts affectant la zone à l'étude. En aucun cas, celle-ci ne devrait permettre d'éviter que des examens plus approfondis soient réalisés à l'échelle des projets particuliers assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact ou susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Cette éventualité s'inscrirait à contresens des objectifs poursuivis par le législateur, dont celui d'étudier les projets désignés ou qui sont sujets à l'être avec soin et prudence afin qu'ils n'entraînent pas d'effets directs, indirects ou accessoires négatifs sur l'environnement. Au contraire, les conclusions d'une éventuelle évaluation régionale devraient informer les prises de décision ultérieures concernant la zone étudiée.

Importance de la participation des Autochtones et du public

Le succès d'une évaluation régionale à vaste échelle est intrinsèquement lié à la participation significative du public, à commencer par celles des Autochtones. Ainsi et pour que l'exercice soit concluant et qu'il reflète le portrait réel de la situation sur le terrain s'il va de l'avant, nous insistons sur l'importance d'encourager, soutenir et financer davantage la participation du public et des organismes intéressés afin d'assurer une participation significative à toutes les étapes du processus.

Rédaction: André Bélanger, directeur général